



Ville de Wissous

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2<sup>ème</sup> SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 27, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué les vingt-deux et vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles GARNIER, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint.

#### **Présents en début de séance :**

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Frédéric VANNSON, Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Léna COCO, Adjointes au Maire.

Madame Stéphanie GASPARD, Madame Karine THIOUX, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Céline SUEUR, Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Madame Ligia JARDIM, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Wendy LONCHAMPT, Madame Véronique JACQUARD, Madame Pascale MICHON-TOULY, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Madame Bernadette BARBEAU, Monsieur Gonzague DEMEULENAERE, Conseillers Municipaux.

#### **Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Florian GALLANT, Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Messieurs Pierre SEGUIN, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON, Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Gonzague DEMEULENAERE.

Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Céline SUEUR.

#### **Absente :**

Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale.

#### **Sortie en cours de séance :**

Madame Wendy LONCHAMPT, à 21h32.

#### **Secrétaire de séance :**

Madame Léna COCO, Adjointe au Maire

→ Élu à l'unanimité

#### **Secrétaires adjointes :**

Mesdames DELLAVALLE et PLAZA

→ Élu à l'unanimité

<b><u>VOTE</u></b>		<b>Délibération n°2024-02-03</b>
<b>Contre</b>	<b>4</b>	<b><u>OBJET</u> : Reprise anticipée des résultats 2023 – budget commune (M57)</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>	
<b>Pour</b>	<b>21</b>	
	<b>-----</b>	
<b>Total</b>	<b>28</b>	

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-239 DE-091-219106895-20240404-2024\_02\_03-

**Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la tenue de la Commission municipale en date du 1<sup>er</sup> avril 2024,

**Considérant** que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif mais qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif en procédant à la reprise anticipée de ces résultats,

**Considérant** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif,

**Considérant** que les résultats prévisionnels de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
	Résultats propres à 2023	13 417 915,61 €	14 295 001,30 €	877 085,69 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2024)		831 002,36 €	831 002,36 €
	Résultat à affecter			1 708 088,05 €

Section d'investissement		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
	Résultats propres à 2023	4 348 178,38 €	2 899 460,53 €	-1 448 717,85 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2024)		951 235,91 €	951 235,91 €
	Solde globale d'exécution			-497 481,94 €

Reste à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			
	Investissement	1 329 721,21 €	761 350,47 €	-568 370,74 €

Reprise anticipée				Soldes (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			1 204 000,00 €
	Report en investissement			-497 481,94 €
	Report en fonctionnement			504 088,05 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**Article 1 :** **APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats estimés de l'exercice 2023 et les restes à réaliser du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

**Article 2 :** **DÉCIDE** d'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1 204 000 €.

**Article 3 :** **REPORTE** en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 497 481,94 € correspondant au résultat de l'investissement.

**Article 4 :** **REPORTE** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat reporté », 504 088,05 € correspondant au solde de la section de fonctionnement diminué de la somme affecté au 1068.

**Article 5 :** **DIT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

**Article 6 :** **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de l'Essonne,
- Le Service de Gestion Comptable de Palaiseau.

**Article 7 :** **DIT** qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



*Florian Gallant*  
Le Maire,  
**Florian GALLANT**

*Certifié exécutoire,*

*Transmission en Sous-Préfecture le - 9 AVR. 2024*

*Affichage le ... - 9 AVR. 2024*